

Nelligan n'était pas fou, il acceptait seulement de passer pour ce fou qui s'appelait Nelligan

Réjean Robidoux

Numéro 44, hiver 1986–1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/39447ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Robidoux, R. (1986). Compte rendu de [Nelligan n'était pas fou, il acceptait seulement de passer pour ce fou qui s'appelait Nelligan]. *Lettres québécoises*, (44), 74–76.

NELLIGAN N'ÉTAIT PAS FOU, IL ACCEPTAIT SEULEMENT DE PASSER POUR CE FOU QUI S'APPELAIT NELLIGAN

Nelligan n'était pas fou! de Bernard Courteau, Montréal, Louise Courteau éditrice, 1986, 161 p., 12,95\$.

La lettre du regretté Jacques Ferron placée «en guise de préface» à l'entrée de ce livre et qui semble sa caution apaise le lecteur qu'intéresse le sort (le destin, la légende, le mythe) d'Émile Nelligan. L'auteur du *Salut de l'Irlande*, c'est connu, fait autorité à double titre dans le contexte nelliganien: par son point de vue d'ancien médecin de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu sur le cas pathologique et par ses jugements d'écrivain éclairé sur la signification de l'homme et de l'oeuvre. Il importe toutefois de préciser que ladite lettre-préface, datée du 24 juin 1982, ne concerne pas le présent ouvrage, mais un précédent du même auteur, mentionné au revers de la page de titre: «*Pour un plaisir de verbe* (Journal intime d'Émile Nelligan, de 1895 à 1899); Les Éditions Émile-Nelligan, 1982; 74 pages». Il s'agit, dans cet autre livre, d'un journal fictif, reconnu comme tel, construit à partir des renseignements biographiques cueillis chez les Lacourcière, Wyczynski *et alii* ou, à défaut, inventés par M. Courteau en se tenant, autant que possible, dans les limites de la vraisemblance. Toutes les notations du supposé journal, qui courent depuis le 9 mars 1895, date de l'annonce d'un concours de poésie dans l'hebdomadaire montréalais *le Samedi*, jusqu'à la veille du fatidique internement de Nelligan le 9 août 1899, sont rédigées dans un style hypemelliganien paraphrasant souvent la lettre des textes connus, osant même produire des vers et des poèmes nouveaux. C'est ainsi qu'apparaissent par exemple, outre trois vers inédits sur le

«verbe» (p. 3), deux sonnets («le Courrier», poème jusque-là non retrouvé que Nelligan avait soumis le 24 mars 1898 au *Monde illustré*, signé de ses initiales «E.N. Peek-à-boo Villa», et un satirique «Alma Mater»), tous pastiches évidemment exécutés par M. Courteau, ainsi que «Remembrance», autre sonnet moins innocent sur quoi je reviendrai plus loin. L'on est donc, dans ce livre, en pleine vie romancée, mais les compliments de Ferron sont plausibles. Il se peut que M. Courteau, dans son livre de 1982, ait réussi à donner aux faits avérés sur lesquels il s'appuie la cohérence qui leur manquait et qui incite le grand Ferron à parler, ni plus ni moins, d'authenticité.

Dans *Nelligan n'était pas fou!*, non plus sous la forme d'un journal intime mais dans celle de l'essai, M. Courteau reprend toute cette matière et poursuit la reconstitution à travers les années à l'Asile (devenu Retraite) Saint-Benoît puis à Saint-Jean-de-Dieu, jusqu'à la mort du poète en 1941. À ses sources antérieures (y compris son imagination encore plus créatrice, si possible), il ajoute des documents et des témoignages oraux qui n'avaient pas jusqu'à présent été manifestés. Et d'abord le dossier no 18136 de Saint-Jean-de-Dieu, enfin rendu public. Cette pièce se révèle, en vérité, plutôt décevante dans son ensemble très laconique, mais elle reste importante notamment par ce qu'elle enregistre de l'état du sujet, les 23 et 29 octobre 1925 (au début du séjour dans l'institution: «D. Prec.» [c'est-à-dire *Démence précoce*] (p. 134) et «Affaiblissement de toutes les facultés» (p. 135).

Parallèlement, le séjour (premier et plus long) à Saint-Benoît (vingt-six années: du 9 août 1899 jusqu'en mai ou octobre 1925) n'a pas laissé grand trace écrite, sauf, peut-on apprendre, cette inscription capitale au numéro 10 d'un registre des années 1895 à 1923 et au numéro 150 d'un autre qui couvre les années 1884 à 1935: «Émile Nelligan, âgé de 19 ans, entré le 9 août 1899, de Montréal, fils de David Nelligan, père. Admission demandée par M. Nelligan. Deux médecins ont certifié son état. Constata-tion: dégénérescence mentale; folie poly.» [c'est-à-dire *folie polymorphe*] (p. 106). Excepté pour la suite brève des comptes de pension tenus à jour jusqu'à la fin du séjour, il semble n'exister dans l'institution aucun dossier du patient Nelligan. M. Courteau produit en revanche sommairement le témoignage oral de quelques frères qui ont eu à s'occuper de l'interné à Saint-Benoît, vers 1911, 1915 et 1925, mais il faut reconnaître que l'information reste mince. Ce sont du moins des données historiques classées.

D'autres indications d'ordre général puisées à la source sur la Retraite Saint-Benoît, qui paraissent n'avoir jamais été mises en évidence avant ce jour dans le cas nelliganien, ne manquent pas d'être troublantes. Si la description qu'on nous donne d'après un prospectus est complète, l'asile est «destiné aux hommes infirmes, épileptiques, aveugles etc.», et l'on spécifie un peu plus loin: «vieillards» (p. 76-77); on ne semble pas mentionner explicitement les malades mentaux. Ailleurs il est question d'une «retraite pour prêtres et membres du clergé affligés d'alcoolisme et de déviations sexuelles» (p. 73). Tout cela correspond

assez mal aux coordonnées d'Émile Nelligan âgé de 19 ans. Aura-t-il fallu l'intervention de quelqu'un d'influent, capable d'ouvrir les portes d'une institution spéciale, à coup sûr moins clairement identifiée, à l'époque, côté psychiatrique, que Saint-Jean-de-Dieu, et dont on devait sans doute aussi plus facilement pouvoir se déprendre? M. Courteau (sur quels indices?) attribue un rôle clé dans cette affaire d'internement à Gonzalve Desaulniers, qu'il coiffe déjà en 1899 du titre de juge, qui ne sera le sien, en réalité, qu'en 1923, presque un quart de siècle plus tard.

Qu'en est-il par ailleurs de ces «papiers griffonnés à la hâte et d'un tracé imprécis sous la lampe de la lune» (p. 84), trouvés par les bons frères entre les matelas du lit d'un Nelligan plagiant tour à tour Verlaine, Baudelaire, Rimbaud et Hugo, et qui sont cités *verbatim*, guillemets à l'appui (p. 84-87)? En l'absence de justification nette, je suppose qu'il faut y voir de ces textes fictifs, fabriqués fonctionnellement pour les besoins de la cause à défendre.

La thèse de M. Courteau peut se résumer comme suit. L'adolescence d'Émile Nelligan a été une quête éperdue de poésie. À mesure qu'il avance, le jeune homme s'affiche en révolte de plus en plus accusée contre l'appareil intolérant de la société ambiante qui comprend, pêle-mêle, d'abord et durablement, les parents, mais aussi l'«establishment des lettres» (p. 62), c'est-à-dire l'École littéraire, les notables du journalisme et jusqu'à ce Louis Dantin, promu chroniqueur officiel (p. 54) de l'entreprise de répression. Avec son ami Arthur de Bussières, le mauvais garçon se livre à tous les excès: fugues, vols plus ou moins sacrilèges, frasques érotiques, bambochades d'alcool ou de drogue et vie de clochard. Jusqu'au jour (précisément le 8 août 1899) où David Nelligan, le père, met les gendarmes aux trousses du délinquant. Le lendemain 9 août, «dans un état de dépression aiguë» (p. 71) et dûment sermonné par son confrère de la docte École littéraire Gonzalve Desaulniers, Émile se retrouvera reclus à l'Asile Saint-Benoît, en proie à un mal «que les mythologies ont perpétué jusqu'à nous» sous le semblant d'une «folie instantanée et perpétuelle» (p. 71). Mais trêve de mensonge! Tout ce qui a été répété depuis plus de trois quarts de siècle est faux. Émile Nelligan n'était pas fou. Certes il



subit le coup «d'un choc terrible causé par la précipitation et l'inéluabilité des événements qui lui ont été assésés par les autorités de tous ordres. Tout autre jeune l'eût éprouvé comme tel. Mais on s'en remet» (p. 111).

Là est toute la question. Nelligan s'en est-il remis? Pour Bernard Courteau, la réponse doit être *oui*. Émile n'est pas aliéné, mais «il choisit de jouer à plein le destin qu'on lui octroie» (p. 81). Comme le Frère Alfus de son poème posthume, il se résigne au sort qu'on lui fait: «Pour nous, selon le gré du ciel, qu'il soit ainsi» (p. 94).

Quant à moi, je ne crois pas que M. Courteau présente ici d'argument vraiment convaincant à l'appui de telles affirmations. Comment, sans preuve irrécusable, admettre qu'un être sain d'esprit consente à vivre ainsi à perpétuité dans un vacuum total (sans le savoir, héros pirandellien au rabais, Henri IV de pacotille à Canossa, à jamais réduit au silence ou au bredouillement)? Serait-ce donc en définitive parce que leur fils se conformait *raisonnablement* à leur stricte volonté, que les parents se sont abstenus si étrangement de le visiter tout le reste de leur vie, la mère ne l'ayant revu qu'une fois, dans les premières années (1902), et le père, pas une seule en vingt-cinq ans? Allons donc!

Mais au bout du compte, et quoi qu'il en soit de l'homme (simulant l'aliénation ou bien perdu, corps et biens, à tout jamais), restent les éléments d'une oeuvre qui vaut par-dessus tout d'être considérée et interprétée. On connaît le rôle joué par Eugène Seers, alias Serge Usène, alias Louis Dantin, dans ce que j'appellerai l'établissement de cette oeuvre.

Dantin a-t-il eu en main *tous* les poèmes d'Émile Nelligan (au nombre de 232, liton, page 72; mais d'où vient, une fois encore, ce renseignement)? Il est impossible de le vérifier. On sait que (au nom de la morale reçue et de la saine raison) Dantin en a écarté de l'édition qu'il préparait un certain nombre. De là à dire qu'il les a détruits (p. 72), il y a une marge qu'on n'a pas le droit de franchir, à moins de s'appuyer sur une preuve formelle, ce qui n'est pas ici le cas. Le sort que M. Courteau fait à l'auteur de la célèbre préface d'*Émile Nelligan et son oeuvre* paraît souverainement injuste et gratuit. Comme si le pauvre Eugène Seers, lui-même traqué, n'avait eu le souci que de censurer («châtrer» correspondrait davantage à l'idée) son pitoyable ami!

Au moins Dantin n'a-t-il rien eu à voir dans l'affaire du sonnet «Remembrance», que M. Courteau cite (p. 88a) et commente longuement (et qu'il avait déjà reproduit dans son livre de 1982). Pour une fois que l'auteur semble prêt à donner ses sources, on aimerait ne pas rester sur sa soif: ce poème franchement scabreux a été exhumé par la revue montrealaise *le Berdache* qui le décrit comme un «inédit de 1925 attribué à Nelligan» et parvenu à son actuelle publication «par une source mystérieuse et non contrôlable» (*le Berdache*, no 27, février 1982, p. 59). Après l'avoir placé, dans son livre antérieur, entre une entrée du journal intime de juin et une autre du 8 août 1899, M. Courteau se prononce cette fois «en faveur d'une datation qui soit postérieure à 1900» (p. 102), mais qui soit avant le 15 novembre 1902, le poème ayant «paru, semble-t-il, dans une revue belge ou française d'alors» (p. 88), car ce serait justement là l'objet de la fameuse amende honorable d'Émile à sa mère, au moment de «la seule et unique visite» que celle-ci lui fit jamais après l'internement: «Maman, tu sais, ces vers qui t'ont fait pleurer? Je les regrette, je les répudie. Mère, dis-leur bien à tous que je les ai reniés. Demande à ces amis qui les ont lus de les oublier; à ceux qui en gardent la copie, de la brûler. Émile Nelligan ne veut pas les avoir écrits. C'est mon testament à Dieu, et ma réparation à toi» (p. 88).

Même si *le Berdache* «omet d'en divulguer la provenance» (p. 94), M. Courteau n'hésite pas à accepter de confiance ledit poème. Or l'omission est

LE SENS RETROUVÉ

Collectif, «**À la recherche du sens**», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 55, no 4 (octobre-décembre 1985), Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

L'Université d'Ottawa célébra, l'année dernière, le soixante-dixième anniversaire de la naissance de Paul Ricoeur en organisant en son honneur un colloque réunissant majoritairement autour de lui des universitaires canadiens et «deux amis et admirateurs» européens du philosophe. À la demande expresse de ce dernier, ce n'est ni sur sa pensée comme telle, ni sur lui-même que porta l'ensemble des présentations, mais sur ce qui dirigea ses démarches et inspira tous ses travaux si diversifiés: le problème du sens.

Sont parus, aux Éditions de l'Université d'Ottawa, les actes de ce colloque. Toutes les présentations portant sur des sujets variés sont rassemblées sous un titre unificateur et fidèle à la problématique «ricoeurienne»: «À la recherche du sens». Comme on le sait, Ricoeur s'intéressa toute sa vie autant à la psychanalyse qu'à la littérature, à la philosophie du langage qu'à l'histoire, à la lecture du temps qu'à celle de la vérité. Ce qui, à notre avis, caractérise l'ensemble des travaux de ce philosophe que d'aucuns qualifient parfois d'éclectique, c'est l'ampleur de son champ de recherche, la rigueur obstinée de son intelligence et son

ouverture à toutes démarches intellectuelles qui concourent à l'identification et à la connaissance des processus de formation du sens. Chez lui, la multiplicité des intérêts n'altère en rien la cohérence d'ensemble de l'oeuvre. Au contraire, rattachées à un axe central fondamental, ses réflexions diversifiées servent un projet unique qui les relie toutes, qui les englobe.

Dans cette orientation, plusieurs thèmes ont été abordés par les conférenciers qui ont pris la parole au colloque et dont on retrouve les textes dans le numéro de la revue qui lui est consacré: l'herméneutique, le problème de la représentation, la littérature et la «paralittérature» (philosophie, épistémologie, critique littéraire, etc.), le problème de la métaphore, les rapports entre la psychanalyse et la théorie et, bien sûr, toute la vaste question du temps, du temps de la narration, du temps multiplié dans le récit, de son articulation au discours symbolique.

C'est sur ce sujet que porte la conférence de Paul Ricoeur, intitulée: «le Temps raconté», ainsi que la discussion en table ronde qui clôtura le colloque. Dans son intervention, Ricoeur se propose de répondre à cette question: «[...] de quelle manière l'expérience ordinaire du temps, portée par l'agir et le pâtir quotidiens, est-elle remodelée par son passage par la grille du récit» (p. 271). Cet article dans lequel l'auteur rapproche le rôle de l'histoire et celui de la fiction dans la représentation du *temps humain*, représente, à ce propos, un très bon résumé de la pensée de l'auteur:

[...] c'est de l'entrecroisement entre l'histoire et la fiction, dans la refiguration du temps, que procède la découverte, ou l'invention — c'est la même chose — de ce qu'il est convenu d'appeler le temps humain. (p. 285)

Cet ouvrage est un excellent outil de référence non seulement sur la pensée de Paul Ricoeur, mais aussi sur les lectures qu'il est possible d'en faire, les discussions qu'elle soulève et les développements qu'elle génère chez d'autres intellectuels de provenances diverses. □

Chantal Gamache

de taille, et j'en connais plus d'un qui réclameront, en l'occurrence, de vraies preuves. Car, sans nécessairement appartenir à la lignée infâme des Dantin, on a le droit d'exiger pour un tel texte un certificat de validité (fac-similé, reproduction de l'original, copie conforme, référence vérifiable...). Le respect des bonnes moeurs n'empêcherait certes pas de joindre à l'oeuvre nelliganienne une pièce quelque peu osée (on a vu bien pire chez Verlaine, par exemple), mais je suis fort conscient de ce que la critique interne, à elle seule, est impuissante à distinguer le pastiche de l'authentique. Comme on l'a fait à profusion pour Rimbaud, on peut sans grand effort fabriquer du Nelligan plus vrai, même, que le vrai. M. Courteau nous l'a, d'ailleurs, déjà montré.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails¹. Mais on comprendra que je suis loin de pouvoir, comme Jacques Ferron, «sans réticence aucune, [...] vous fai[re] mes compliments, Monsieur Bernard Courteau» (p. 11). □

Réjean Robidoux

1. À propos du poème *La Garde-malade*, variante tardive de *La Bénédicte*, j'observerai seulement que le long commentaire qu'on en trouve (p. 148-153) est emprunté entièrement (mot pour mot, mais sans mettre les guillemets), à la revue *Le Berdache* (no 29, avril 1982, p. 37-39), où le texte est signé «Pierre Val». Si M. Courteau peut ainsi s'approprier la prose du *Berdache*, serait-ce qu'il en est lui-même l'auteur, sous un prête-nom de circonstance? Chose certaine, en tout cas, c'est que ni Pierre Val ni M. Courteau ne dit que *La Garde-malade* avait paru pour la première fois (en fac-similé et en transcription typographique) dans le livre d'art de Marie-Anastasia, *Émile Nelligan après cent ans* (Montréal, Éditions du Grainier, 1979).

